

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2010

Réception par le Prefet : 15/06/2010

Publication : 18/06/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-8-10-1

Séance du vendredi 11 juin 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) : ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION POLONAISE DU 27 AU 30 JUIN 2010

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatifs à la coopération décentralisée,

VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, l'avenant n°1 du 19 mai 2004 et l'avenant n°2 du 3 décembre 2008,

VU la délibération n°CG-2009-5-10-1 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au budget primitif 2010 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,

VU la délibération du Conseil Général n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'accueil d'une délégation polonaise composée de trois élus, deux fonctionnaires, un représentant d'une association d'éducation à l'environnement et un chauffeur (7 personnes au total) du 27 au 30 juin 2010, dans le cadre de la coopération entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, pour la réunion annuelle du Comité Mixte, des échanges d'expérience en matière de politique territoriale et d'aide sociale et médico-sociale à l'enfance et la préparation d'un échange de jeunes dans le domaine de l'éducation à l'environnement.
- Autorise la prise en charge par le budget départemental 2010, sur le programme F614 chapitre 011 fonction 048 nature 6185, des frais d'hébergement de la délégation, des frais de repas des personnes participant à cette mission (polonais, élus et agents départementaux), des frais de transport dans le Département et des frais de représentation, l'ensemble de ces dépenses étant évaluées à 5 800 €.

- Autorise la prise en charge par le budget départemental 2010 sur le programme J618 chapitre 65 fonction 021 nature 6532 des frais d'hébergement du Président de la Commission des Actions et Relations Internationales, d'un montant évalué à 80 €, pour la nuit du 28 juin 2010, ce dernier participant au dîner du 28 et à la journée du 29 juin 2010.
- Autorise la prise en charge par le budget départemental 2010 sur le programme F612 chapitre 011 fonction 048 nature 6188 des dépenses de traduction et d'interprétariat relatives à cette mission, évaluées à 2 700 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions